



## **Compte rendu sommaire du conseil municipal du 2 mai 2017**

M. Jean MAREY, Maire, ouvre la séance à 18h30

**Membres présents en début de séance** : Mrs Pierre AUBRUN, Jérôme FAURE-BRAC, Vincent DESSERTAINE, Frédéric LE PHILIPPE, Emmanuel PLATHEY, Mmes Chantal BOUTEILLEY, Jeannette GAUDEAU, Sandrine PEREIRA, Sandrine PONNAVOY, Sabine SAUVAIN

**Excusés ayant donné procuration** : Christine MALAQUIN à Jeannette GAUDEAU  
Joël SIVRY à Frédéric LE PHILIPPE

**Secrétaire de séance** : Jérôme FAURE-BRAC

Arrivée de Diane DUMONT à 18h45

Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 10 avril dernier à l'approbation du conseil municipal.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

### **Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de sa délégation**

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prise suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du CGCT et à la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2014 :

Décision du 20/04/2017 portant sur la réservation du bus pour le jumelage des 24 & 25 juin prochain par la société LUX Voyages pour un montant TTC de 1 112.00 €

Le conseil municipal donne acte au Maire de ses décisions prises en vertu de ses délégations.

### **20170125-actualisation du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du PPCR**

M. le Maire fait savoir que le tableau des effectifs doit être mis à jour pour tenir compte des nouvelles dispositions en matière statutaire dans le cadre de la mise en application du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) par catégorie et par cadre d'emplois dans la fonction publique territoriale. Cette disposition nécessite de reclasser les fonctionnaires concernés au 01/01/2017 par arrêté du maire et la mise à jour du tableau des effectifs devant intégrer la nouvelle appellation des différents grades et la nouvelle structure des carrières.

Le conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire, considérant qu'il s'agit d'une simple transposition du tableau actuel des effectifs pour le mettre en concordance avec la nouvelle structure des carrières, à l'unanimité

Modifie le tableau des effectifs comme suit avec effet au 01/01/2017 :

Emploi	Cadre d'emploi et grade : ancienne dénomination jusqu'au 31/12/2016	Cadre d'emploi et grade : nouvelle dénomination depuis le 01/01/2017	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Echelon
Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux				
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 35h semaine	C2
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique territorial	2 postes à 35 h semaine	C1
Agent en charge de l'entretien des locaux	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique territorial	1 poste à 26.84 h semaine	C1
Cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles				
ATSEM	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 33.77 h semaine	C2

### **20170126- revalorisation de l'indice brut des indemnités des élus**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale que le décret n° 2000-1154 du 29 novembre 2000 fixe le taux d'indemnité des élus locaux.

Vu l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique, la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique au 1<sup>er</sup> février 2017, il convient de fixer à nouveau le taux d'indemnité des élus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

FIXE ainsi qu'il suit le taux d'indemnité des élus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

Monsieur le Maire 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Les 3 adjoints au Maire 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

### **20170127- convention relative au déneigement**

Arrivée de Mme Diane DUMONT

M. le Maire n'a pas pris part à cette délibération.

M. AUBRUN, 1<sup>er</sup> adjoint, explique au conseil municipal qu'il convient de prendre des dispositions pour que la commune puisse faire appel à une entreprise en cas de d'évènements neigeux durant l'hiver 2017-2018.

Il indique que 3 devis ont été demandés, seule une entreprise a répondu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de MAREY Sébastien pour un montant de 858 € HT et autorise le Maire à établir une convention de déneigement et de salage de la commune.

### **20170128 -Régularisation des charges locatives / point santé**

M. le Maire donne lecture des états de charges locatives des cellules du Point santé pour l'année 2016.

Le conseil municipal, après en en avoir délibéré, à l'unanimité valide les états récapitulatifs et autorise l'appel de charges complémentaires et les remboursements en découlant.

### **Questions et informations diverses**

M. le Maire indique à l'assemblée que la commune va lancer un appel à candidature de maîtrise d'œuvre pour la création du lotissement « Les Oiseaux ».

M. le Maire informe le conseil municipal que la réception des travaux concernant la vidéo protection (tranche ferme) et le contrôle d'accès (tranche conditionnelle 2) a eu lieu jeudi 20 avril dernier

M. AUBRUN fait part du bilan énergétique établi par le SICECO en date du 25 avril dernier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Le Maire,